

<b>Direction des Archives de France</b> <b>Bulletin d'information francophone sur l'EAD, n° 23, février 2006</b>
---

## Sommaire

**Le catalogage des manuscrits médiévaux dans une perspective internationale, colloque organisé par la Bayerische Staatsbibliothek, Munich, 24-26 octobre 2005**

**Séminaire « Systèmes d'information archivistiques sur le web : problèmes et expériences », Archives d'État de Milan, 18 janvier 2006**

**Le projet d'amélioration de l'utilisation du XML par le Service des nouvelles technologies de l'information et de la communication (SNTIC) pour le Centre historique des Archives nationales (CHAN)**

**Journée ADNX du mardi 7 mars 2006**

**Journée PLEADE du mardi 28 mars 2006**

**Lu pour vous**

**Formations**

---

**Le catalogage des manuscrits médiévaux dans une perspective internationale, colloque organisé par la Bayerische Staatsbibliothek, Munich, 24-26 octobre 2005**

Ce colloque, organisé avec le soutien de la Deutsche Forschungsgemeinschaft, a lieu régulièrement ; mais c'était la première fois qu'il se plaçait délibérément dans une perspective internationale, en faisant appel à des intervenants non allemands. Si la plupart des participants venaient d'Allemagne et des autres pays germanophones, on notait une assez large représentation de collègues venant d'Europe orientale et centrale ; en revanche, les autres pays d'Europe étaient fort peu représentés.

Le programme détaillé est disponible à l'adresse : <http://www.bsb-muenchen.de/hsstagung/program.htm>. La plupart des interventions ont donné lieu à des « abstracts » en anglais, consultables à l'adresse : <http://www.bsb-muenchen.de/hsstagung/abstracts.pdf>. Par ailleurs, les actes du colloque seront publiés l'année prochaine, chez Otto Harrassowitz.

La première session était consacrée aux objectifs et méthodes du catalogage de manuscrits. Les intervenants étaient des chercheurs, utilisateurs de manuscrits. Les sessions suivantes ont eu pour intervenants plutôt des catalogueurs « praticiens », et se sont intéressées successivement aux catalogues de manuscrits sur Internet, aux manuscrits enluminés, et enfin aux questions de provenance. De nombreuses communications ont donné lieu à des présentations de sites Internet.

L'EAD a été évoquée, dans la communication des collègues de la Bibliothèque Bodléienne, d'Oxford. Néanmoins, le standard le plus évoqué pour la mise en ligne des descriptions de manuscrits médiévaux a sans conteste été MASTER. Ce format a fait récemment (en 2004-2005) l'objet d'une mise à jour, en convergence avec le format parent TEI et avec d'autres DTD spécialisées qui s'étaient développées concurremment ; on lui a ajouté des éléments de haut niveau et de structure – dont certains ne sont pas sans rappeler l'EAD (voir <http://www.tei-c.org/P5/Guidelines/MS.html> et la communication de Anne Mette Hansen).

MASTER est à présent répandu plus largement dans la communauté professionnelle, et paraît gagner une véritable reconnaissance. MASTER est depuis son origine le format retenu pour le catalogue de la collection de manuscrits scandinaves d'Arni Magnusson (projet conjoint entre l'Islande et le Danemark). Le catalogue collectif allemand des manuscrits médiévaux, Manuscripta Medievalia, jusqu'ici une base de données développée spécifiquement, va être converti en MASTER. La Bibliothèque nationale tchèque utilise MASTER pour tous ses documents anciens, manuscrits, incunables, cartes, etc. dans le projet *Memoria*. Enfin, la

Bibliothèque Bodléienne envisage de l'adopter pour son catalogue de manuscrits médiévaux, tout en conservant l'EAD pour les fonds modernes et contemporains.

Lors de toutes ces présentations, les réactions du public ont été très positives. Dans la perspective de l'évolution de l'EAD vers un schéma XML, il convient certainement d'examiner de près les avancées de MASTER.

Fabienne Queyroux, Bibliothèque de l'Institut de France

---

### **Séminaire « Systèmes d'information archivistiques sur le web : problèmes et expériences », Archives d'État de Milan, 18 janvier 2006**

Le 18 janvier 2006 s'est tenu aux Archives d'État de Milan un séminaire public intitulé « Systèmes d'information archivistiques sur le web : problèmes et expériences », organisé par l'Université de Pavie, et l'Association nationale des archivistes italiens (branche régionale de Lombardie), en collaboration avec les Archives d'État de Milan. Les débats ont porté plus particulièrement sur la description des institutions chargées d'assurer la conservation, la diffusion et la valorisation des documents d'archives.

La norme ISAAR(CPF) fournit des recommandations pour préparer les descriptions d'entités (y compris les organismes) associées à la création et à la conservation des archives. Par extension, les éléments contenus dans ISAAR peuvent donc s'appliquer aux institutions de conservation de fonds d'archives. Toutefois, d'autres informations peuvent se révéler nécessaires pour les utilisateurs des archives (contacts à prendre, conditions et restrictions d'accès, services mis à leur disposition, nature et intérêt des fonds conservés, etc.).

Ainsi, la description des institutions archivistiques est l'une des composantes principales du Guide des Archives d'Espagne et des pays d'Amérique latine (Censo Guía de Archivos de España e Iberoamerica). Développée par la sous-direction générale des archives d'État du ministère de la Culture espagnol, cette application se veut un outil de contrôle, de préservation et de diffusion du patrimoine documentaire pour l'administration, les citoyens et les chercheurs ([http://aer.mcu.es/sgae/index\\_censo\\_guia.jsp](http://aer.mcu.es/sgae/index_censo_guia.jsp)).

Ce projet de recensement des archives espagnoles remonte aux années 1960, sous l'impulsion de l'Inspection générale des archives. Limitée dans un premier temps aux archives espagnoles, l'entreprise s'est étendue ensuite aux autres pays hispanophones. Des conventions ont ainsi été passées avec l'Argentine, la Bolivie, la Colombie, le Costa Rica, le Chili, le Salvador, le Guatemala, le Nicaragua, le Paraguay, Cuba, le Mexique, le Brésil, Puerto Rico et le Venezuela. Plus de 40 000 institutions participent au projet. La masse et la dispersion des informations à rassembler dans le Censo Guía a conduit les archives espagnoles à établir des procédures d'intégration des données souples et efficaces. L'alimentation du système par les contributeurs se fait directement par Internet, avec des mécanismes de validation à plusieurs niveaux. Le contenu relève de la responsabilité des institutions participantes et des auteurs des descriptions archivistiques.

Le Censo Guía fournit des informations sur :

- les Archives, institutions, entités administratives ou personnes privées chargées de la conservation et de la communication des archives ; de ce point de vue, le Censo Guía est un annuaire de services d'archives donnant des informations sur la typologie de l'institution, sa localisation, les horaires d'ouverture, les contacts à prendre, les responsables, l'histoire des bâtiments, le métrage linéaire des fonds conservés, les services offerts à l'utilisateur, etc. ; chaque institution comprend un code d'identification (code pays ES, code service, numéro de notice)
- les fonds et collections archivistiques conservés dans ces institutions, décrits conformément à la norme ISAD(G) ; à cet égard, le Censo Guía est un outil de recensement d'ensembles documentaires ;
- les producteurs des fonds et collections archivistiques, décrits conformément à la norme ISAAR(CPF), avec notamment des liens entre organismes prédécesseurs et successeurs.

Le format d'échange adopté est le XML. Les informations relatives aux fonds, aux producteurs et aux institutions sont structurées conformément à trois DTD, respectivement l'EAD, l'EAC et l'EAG (Guide archivistique encodé). Cette dernière DTD a été développée spécialement dans le cadre de ce projet (documentation disponible en ligne). On accède aux informations relatives aux institutions archivistiques par une recherche guidée par nom d'institutions, par des cartes géographiques de l'Espagne et de l'Amérique latine. Une recherche avancée est possible avec des critères comme le statut, l'administration de tutelle, le type de service (historique, intermédiaire, central, de gestion). Des liens sont disponibles depuis la description d'une institution archivistique vers la description des fonds qu'elles conserve. Certaines notices d'institutions archivistiques sont illustrées de petites animations vidéos.

Les Archives espagnoles ont développé une autre application, AER (Archivos Españoles en Red <[http://aer.mcu.es/sgae/index\\_aer.jsp](http://aer.mcu.es/sgae/index_aer.jsp)>), contenant les descriptions des fonds conservés par les centres nationaux des archives espagnoles et 14 millions d'images numériques. La numérisation obéit à plusieurs critères : fonds classés et décrits, état de conservation des documents, documents les plus demandés, documents faisant partie d'une histoire commune européenne, méditerranéenne, etc., support et type de documents ( parchemin, plaques de verre, cartes, etc.), existence d'autres copies (microfilms, diapositives, etc.). Le traitement de l'image est intégré dans la navigation de l'utilisateur sans nécessité de recourir à des programmes externes d'édition. La migration des bases de données existantes a nécessité un important travail de normalisation par rapport aux normes ISAD(G) et ISAAR(CPF), avec la mise en œuvre de la description à plusieurs niveaux et de la description contextuelle.

Au Royaume-Uni, les institutions de conservation sont très diverses : publiques et privées, nationales (The National Archives à Londres, Public Record Offices d'Écosse et d'Irlande du Nord) et locales, sans compter les services d'archives des anciennes colonies et pays du Commonwealth (Australie, Afrique du Sud, Inde, etc.) susceptibles de détenir des documents intéressant l'histoire du Royaume-Uni. Désormais rattachée aux Archives nationales britanniques, la Commission royale des manuscrits a donc créé deux outils informatisés, pour permettre aux utilisateurs de localiser plus facilement les documents, ARCHON et le National Register.

L'application Archives online ou ARCHON (<http://www.nationalarchives.gov.uk/archon/>) contient des informations sur plus de 3000 institutions, services d'archives, bibliothèques, musées et autres organismes détenteurs d'archives au Royaume-Uni : noms, adresses, URL et contacts, heures d'ouverture, conditions d'accès. Le code d'identification des institutions est une simple séquence numérique, plus facilement gérable que des sigles, qui peuvent évoluer avec les changements de noms des institutions. Ce code est utilisé par les institutions archivistiques pour relier leurs systèmes d'information au portail ARCHON. Les services d'archives peuvent mettre directement à jour les informations les concernant grâce à un formulaire disponible sur le site d'ARCHON. L'adoption de la DTD EAG comme format d'échange et de structuration de données est en cours d'étude. Le portail ARCHON a d'abord été conçu pour des archivistes. On y trouve donc un bref résumé des projets archivistiques et d'autres informations de nature professionnelle. Les recherches peuvent se faire par nom d'institution, par mot-matière et par zone géographique. Les mots-matières comprennent des termes comme conservation et préservation, numérisation, gestion et formats d'archives électroniques.

Également développé par la Commission royale des manuscrits, le National Register of Archives ou NRA (<http://www.nationalarchives.gov.uk/nra/>) contient environ 160 000 notices descriptives des personnes physiques, organismes, et familles associées d'une manière ou à une autre à la production des fonds d'archives. Les formes de noms ont été normalisées conformément aux Règles pour la création de noms de personnes physiques, de lieux géographiques et de collectivités du Conseil national des archives (1997). Les notices comprennent les éléments minimaux recommandés par la norme ISAAR(CPF), 2<sup>e</sup> édition, 2004. Les données figurant dans le NRA ont été reprises, en vue de l'élaboration de notices d'autorité plus détaillées, dans le prototype en ligne du *Dictionnaire biographique national de l'Université d'Oxford* (<http://www.oxforddnb.com/>). Un projet avec la Bibliothèque nationale du pays de Galles a abouti à l'élaboration de plus de 700 notices décrivant des familles galloises propriétaires terriennes. Un autre projet vise à constituer une base de données d'autorité contenant des informations sur plus de 1700 compagnies ferroviaires. Le NRA comprend également des points d'accès par noms de lieux, son champ d'application est donc plus large qu'ISAAR(CPF).

En France, la réflexion en matière de description des institutions archivistiques est moins avancée. Les descriptions de services d'archives contenues dans le portail Archives Canada-France (<http://www.archivescanadafrance.org>) sont beaucoup moins développées que dans les exemples espagnol et britannique. D'autres professions ont toutefois créé des répertoires d'institutions culturelles. Ainsi, un Répertoire national des bibliothèques et des centres de documentation (RNBCD) est accessible en ligne (<http://www.ccf.fr/bnf.fr>), avec des descriptions des bibliothèques (coordonnées des établissements, horaires d'ouverture, services offerts, bibliographie, historique...) et des fonds qu'elles conservent. Le Répertoire des centres de ressources du réseau Sudoc (Système universitaire de documentation ; <http://www.sudoc.abes.fr/>) fournit quant à lui les informations nécessaires à l'identification de 3400 centres de ressource d'établissements d'enseignement supérieur, à leur localisation et à l'utilisation des services qu'ils proposent (adresse, heures d'ouverture, spécialités, etc.). La direction des Musées de France a également développé une application, Museofile (<http://museofile.culture.fr/>), qui contient des informations sur environ 1300 musées, avec, pour chaque fiche, le nom du musée, son sigle, sa localisation, ses collections et les services proposés ainsi que des liens vers le site web (s'il existe). Museofile constitue le point d'accès central au web des musées de France et est destinée à fusionner dans un référentiel unique des institutions culturelles du ministère de la Culture, en cours de développement (projet Eve). De même, le Catalogue des fonds culturels numérisés ([http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/f\\_02.htm](http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/f_02.htm)) fournit des renseignements à la fois sur 800

collections culturelles (textes, images, audiovisuel...) numérisées dans le cadre du Plan annuel de numérisation et sur les institutions chargées de la conservation et/ou de la numérisation des collections physiques correspondantes. Développée sur une plate-forme open source SDX, l'application est en cours de transformation vers un portail européen Michael (actuellement France, Royaume-Uni et Italie). L'objectif principal du ministère de la Culture est de mettre en œuvre un guichet unique donnant accès au patrimoine culturel français. Dans ce contexte, le but de la direction des Archives de France est d'avoir des bases de données interopérables et de les intégrer dans le portail de ressources culturelles <http://www.culture.fr>. Ce travail sera facilité par la structuration des données (XML, DTD EAD et EAC) et les outils libres (plate-forme SDX, applications ZOPE/CPS, PLEADE et Navimages).

En Italie, les initiatives ont par le passé été très diverses, nationales, régionales ou inter-institutionnelles autour d'un thème donné (comme le Risorgimento par exemple). Au-delà des différences dans l'architecture conceptuelle et des modalités de présentation, les archives italiennes s'orientent aujourd'hui vers un système national intégrant les applications existantes avec un effort de normalisation des données, l'utilisation de protocoles d'échange et la mise en place stratégies collaboratives. L'attention se porte également sur l'insertion, au sein de tels systèmes d'information unifiés, d'informations relatives aux institutions patrimoniales.

Transposition électronique du Guide général des Archives d'État italiennes, avec une mise en conformité des descriptions par rapport à ISAD(G) et ISAAR(CPF), le Système d'information des archives d'État ou SIAS (<http://www.archivi-sias.it>) comprend trois types de descriptions, séparées mais liées, toutes structurées en XML : description archivistique proprement dite (fonds, sous-fonds, séries organiques), description des producteurs d'archives et informations sur les institutions de conservation (nom, accès, coordonnées, lien vers site web, etc.). Le projet est né de l'exigence, ressentie depuis toujours par l'administration des archives, de pouvoir disposer d'un outil d'information régulièrement mis à jour avec des données quantitatives et qualitatives sur le patrimoine documentaire conservé dans les 134 Archives d'État et sur l'état de classement et de description de ce patrimoine. La consultation de SIAS peut se faire en plein texte ou par navigation au sein de trois types de listes : fonds (présentés par institution de conservation), producteurs (organismes, personnes et familles) et instruments de recherche (également présentés par institution responsable de l'accès intellectuel aux fonds). Il est prévu d'intégrer d'autres modules pour la gestion des salles de lecture, la description des fonds de notaires, des cartes et plans cadastraux.

Développé parallèlement à SIAS, le Système d'information unifié pour les Surintendances archivistiques ou SIUSA (<http://siusa.signum.sns.it>) a pour objectif de créer un accès unifié au patrimoine documentaire des archives publiques territoriales et des archives privées. Le modèle conceptuel de SIUSA prévoit une partie descriptive, destinée à être utilisée et consultée également par des usagers extérieurs, et une partie pour la gestion, dédiée à l'usage interne des surintendances, en échange de leur travail sur le territoire et contre l'échange d'informations avec la Direction générale des archives. Comme dans l'application SIAS, le module descriptif de SIUSA comprend des descriptions séparées mais liées des fonds, sous-fonds et séries organiques qui les structurent, des producteurs (organismes publics et privés, personnes et familles) et des institutions de conservation. S'y ajoutent, pour la description du contexte de production des documents, des informations sur le contexte historico-institutionnel et les zones géographiques d'activité des producteurs ainsi que des typologies institutionnelles. SIUSA prévoit également des modules thématiques (archives historiques de l'église vénitienne, archives de l'Inquisition en Italie). Le Système d'Information des Archives d'État de Florence ou SIASFI (<http://www.archiviodistato.firenze.it/siasfi/>) est un guide général d'orientation des fonds conservés dans ce service présentant de fortes analogies avec SIUSA, notamment du point de vue du modèle conceptuel de données.

Au niveau régional, une expérience intéressante est menée par la Région Lombardie, les Archives d'État de Milan et la Surintendance archivistique de la Lombardie dans le cadre du portail Lombardie historique ou projet PLAIN (<http://plain.unipv.it/>). À terme, le portail, dont l'architecture fonctionnelle est là encore largement inspirée de SIUSA, devrait donner accès aux descriptions des fonds conservés aux Archives d'État de Milan et dans d'autres services patrimoniaux en Lombardie, aux producteurs des documents (du VIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècles), aux institutions de conservation, ainsi qu'à des transcriptions (également structurées en XML) de documents allant du VIII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècles.

C'est dans le cadre de PLAIN que s'inscrit le projet de développement par la société Coop. Codex d'un logiciel de description des institutions de conservation. En Lombardie, les institutions culturelles ont plusieurs fonctions. Ainsi, de nombreux musées détiennent un important patrimoine bibliographique, des bibliothèques conservent des fonds d'archives et des objets d'art et des services d'archives sont dotés d'importantes collections bibliographiques. Les biens culturels conservés sont décrits dans les systèmes d'information propres à chaque spécialité, qui souvent aussi contiennent une identification, voire une description, du lieu de conservation.

L'objectif est donc d'offrir à l'utilisateur un accès unifié aux données relatives aux institutions de conservation, qu'il s'agisse de musées, de services archives ou de bibliothèques, avec des liens vers les systèmes d'information spécifiques. Seules seront prises en compte les institutions de conservation ayant de réelles missions de conservation, d'étude, de valorisation et de diffusion du patrimoine culturel qu'elles conservent. Les informations figurant dans les description sont destinées avant tout à un public d'utilisateurs. Les informations intéressant les professionnels et relatives à l'état physique du bâtiment, aux équipements, à la présence de facteurs de risques, etc., en sont donc exclues.

Une attention particulière a été portée à l'affichage sur Internet des notices descriptives, avec un affichage simple des données essentielles et des liens vers des informations complémentaires et vers des systèmes spécifiques, l'objectif étant à la fois de toucher un public d'utilisateurs plus large et de fournir un premier point unifié d'accès à l'utilisateur spécialiste.

Le modèle conceptuel ne concerne pour l'instant que les archives et les musées, la participation des bibliothécaires étant encore marginale. Chaque notice descriptive comprend des informations d'identification des institutions de conservation (dénomination, adresse, chronologie, profil, patrimoine, etc.), son siège (dénomination, adresse, organisation, espaces/fonctionnalités, etc.), une bibliographie et des liens vers les bases de données et systèmes d'information extérieurs à PLAIN. Des liens sont prévus d'institution à institution (« fait partie de/est composé de » : les musées communaux font en effet souvent partie d'ensembles culturels plus vastes).

Tous ces exemples devraient servir de base et de référence pour le développement d'une norme internationale pour la description des institutions archivistiques. Le groupe chargé de ce projet au sein du Conseil international des archives s'était en effet réuni avant le séminaire, afin de rédiger un avant-projet identifiant les éléments de description pertinents. N'ont été retenues que les informations utiles aux usagers des archives (les statistiques ou tout autre élément utile pour les professionnels n'ont pas été pris en compte). La future norme devrait comporter des recommandations pour lier l'information sur les institutions détentrices d'archives aux documents qu'elles conservent eu aux producteurs de ces documents, ces descriptions devant être conformes à ISAAR(CPF) et ISAD(G). Il est également prévu qu'elle puisse s'appliquer à d'autres institutions culturelles que les services d'archives. Un projet de texte sera soumis aux commentaires et réactions de la communauté archivistique internationale. Une version définitive sera présentée au congrès international des archives de 2008.

---

### **Le projet d'amélioration de l'utilisation du XML par le Service des nouvelles technologies de l'information et de la communication (SNTIC) pour le Centre historique des Archives nationales (CHAN)**

Au cours des travaux effectués en EAD, le SNTIC avait constaté les limites de l'utilisation d'un éditeur XML dans le cas de documents longs et complexes nécessitant parfois un travail en équipe :

- temps de réponse longs
- nécessité de découper le fichier en plusieurs fichiers et de les réunir à la fin du traitement
- impossibilité de créer des listes
- difficultés à créer des masques de saisie variés en fonction des documents à décrire à l'intérieur d'un même ensemble
- pas de valeurs par défaut

Par ailleurs, il avait été souvent demandé de pouvoir diffuser un version imprimée ou électronique à l'usage d'utilisateurs non familiarisés au XML, qu'il s'agisse de lecteurs ou d'archivistes.

La configuration d'XMetaL réalisée par la société AJLSM à l'usage des archivistes français et l'application PLEADE ne répondent que partiellement à ces demandes.

C'est pourquoi il a été créé au sein du CHAN un groupe de travail pour l'Amélioration Logique et Ergonomique du XML (projet ALEX)

Au cours de la première réunion de ce groupe de travail, il a été décidé de préférer des développements informatiques à une étude. Il n'était pas possible de développer la totalité de ce que souhaitait le groupe. Deux développements ont donc été privilégiés :

- amélioration de la rédaction sous XMetaL
- création d'un outil de conversion du XML/EAD vers le PDF

## 1) Amélioration de la rédaction sous XMetaL

La société 4D concept a développé une configuration différente de celle de AJLSM et a ajouté de nouvelles fonctionnalités en réponse de nos demandes. Les principales sont :

- la possibilité de déterminer à l'avance le contenu d'un élément <c> et de l'appeler selon les besoins de la description. Il est possible de créer ainsi plusieurs modèles <c> pour un même instrument de recherche. Le contenu concerne aussi bien les éléments, les attributs que des valeurs par défaut.
- la saisie automatique de la forme normalisée d'une date dans l'attribut "normal" à partir de sa forme rédigée
- l'intitulé de l'élément visible dans le fichier XML
- la possibilité d'appeler la description de l'élément dans lequel on se trouve

## 2) Outil de conversion du XML/EAD vers le PDF

Cet outil a été conçu pour pouvoir être utilisé pour n'importe quel instrument de recherche rédigé en XML/EAD par tout rédacteur d'un tel document. Tous les paramètres sont inclus dans un fichier classeur d'open office (équivalent d'Excel). Open office utilise le XML, ce qui a évité une étape de conversion supplémentaire. Peuvent être paramétrées la police, la taille des caractères, l'incrémentation du texte, sa position, etc. Ce PDF n'est pas seulement destiné à l'impression. C'est pour cette raison qu'on a conservé toutes les possibilités offertes par un document électronique : liens hypertexte, table des matières et index actifs.

Ces travaux constituent une première approche. Le SNTIC, devenu depuis 2006 le département des nouvelles technologies (DNT), attend la livraison d'un outil permettant d'utiliser des listes « semi-ouvertes ».

D'autres développements sont envisagés, orientés vers une application réseau qui permettra la gestion d'un document XML depuis sa création jusqu'à sa publication sur Internet. Un tel outil devra répondre aux problèmes évoqués plus hauts. Il devra surtout combiner les avantages du traitement de texte, des plates-formes collaboratives et des bases de données.

Pascal Tanésie, CHAN

---

### **Journée ADNX du mardi 7 mars 2006**

La prochaine journée de l'Association pour la Documentation numérique en XML aura cette année pour thème : Les retours d'expériences.

Elle sera consacrée à des présentations sur les retours d'expériences d'utilisateurs ou d'organismes dans le monde des logiciels libres.

Ces retours d'expérience porteront sur les fonctionnalités, la méthodologie, l'accompagnement, les aspects économiques, l'importance et le rôle de la communauté.

Cette journée sera suivie de l'Assemblée générale de l'association.

Lieu : Institut Pasteur, 28 rue Docteur Roux, 75015 Paris Bâtiment Duclaux - GRAND AMPHITHEATRE

Pour en savoir plus : <http://adnx.org>

---

### **Journée PLEADE du mardi 28 mars 2006**

Les sociétés Anaphore et AJLSM organisent une journée PLEADE, qui aura lieu le mardi 28 mars 2005 à Paris.

Cette journée est destinée à tout professionnel du patrimoine s'occupant de fonds d'archives et engagé dans la production d'instruments de recherche en XML/EAD, souhaitant connaître le logiciel, les services qu'il offre et ses modalités d'installation et d'utilisation.

La matinée sera consacrée à des présentations de PLEADE et de ses utilisations. L'après-midi sera consacrée à des ateliers pratiques permettant aux participants de comprendre des aspects essentiels pour utiliser ce logiciel, par exemple :

- son installation sur un ordinateur portable ou de bureau
- les possibilités d'organisation des instruments de recherche
- le processus de publication des documents XML/EAD
- les formats d'affichage
- la gestion des liens avec des documents numérisés
- les possibilités de configuration (création de pages statiques, de formulaires de recherche, ...)

Pour en savoir plus : <http://pleade.org/fr/20060328/>

---

### Lu pour vous

Bill Stocking, 'Describing: A Content Standard', *Journal of the Society of Archivists*, Vol. 6, Number 2, October 2005

La norme DACS (Describing: A Content Standard) est le produit du projet américano-canadien CUSTARD, dont on espérait qu'il déboucherait sur une norme de description archivistique unique pour l'Amérique du Nord. Cette tentative ambitieuse a en fait abouti à la révision des Règles canadiennes pour la description des documents d'archives et à l'élaboration de DACS pour les États-Unis.

DACS est la première norme américaine de description archivistique depuis la publication de la norme APPM (Archives, Personal Papers and Manuscripts) en 1983. DACS est plus qu'une simple mise à jour d'APPM. APPM fournissait des règles pour la rédaction de descriptions analogues aux catalogues de bibliothèques. DACS introduit la notion de description archivistique à plusieurs niveaux et harmonise pour la première fois les pratiques descriptives américaines avec les normes internationales comme ISAD(G). C'est une grande avancée, même s'il faut noter que l'acceptation de cette approche par les archivistes américains a joué un grand rôle dans le succès de l'EAD, qui comme chacun sait est parfaitement compatible avec ISAD(G).

DACS a un objectif beaucoup plus large que la description archivistique, qui n'apparaît que dans la première partie de la norme. Pour permettre une meilleure compréhension des documents d'archives par les utilisateurs, il est nécessaire d'en décrire le contexte de production. La deuxième partie de DACS est donc très inspirée d'ISAAR(CPF) et traite de l'identification des producteurs et des notices d'autorité pour les archives. La troisième partie donne des règles de création des formes d'autorité de noms de personnes physiques, de familles, de collectivités et aussi de noms de lieux. Cette dernière partie est très inspirée des Règles anglo-américaines de catalogage (AACR2), avec quelques adaptations au monde des archives. DACS mêle donc structure et contenu et elle s'applique aussi bien à la description archivistique et à la description contextuelle.

La norme comprend une introduction retraçant sa genèse, un énoncé des grands principes de la description archivistique (provenance, ordre originel, description à plusieurs niveaux) et des annexes comprenant un glossaire et des tableaux de concordance avec des normes de contenu comme APPM, ISAD(G) et ISAAR(CPF) et des normes de structure et de format de données comme MARC21 et l'EAD. DACS ne cite pas l'EAC dans la mesure où cette DTD en est encore à sa version beta.

DACS apporte une intéressante contribution au débat sur les différences entre les fonds d'archives (résultant organiquement des activités d'une personne, famille ou collectivité) et les collections « artificielles » (rassemblées intentionnellement sur la base de thèmes ou de sujets). Si le processus d'accumulation des documents au sein d'un fonds ou d'une collection est différent, les collections ont toutefois été assemblées pour un certain objectif et elles possèdent donc une partie de la valeur de preuve assignée aux archives traditionnelles. Dans DACS, la description s'applique donc aussi bien aux documents provenant de fonds qu'à ceux issus de collections.

Si la norme DACS s'applique aux documents sous tout support, elle ne donne pas pour autant de règles spécifiques pour tel ou tel support. Elle suggère plutôt que les règles valables pour les supports traditionnels s'appliquent aussi aux supports spécifiques et elle renvoie les utilisateurs vers des règles de description plus précises pour les cartes, films, enregistrements et documents d'architecture.

À quelques détails près, DACS comprend les mêmes éléments qu'ISAD(G). La principale différence entre les deux normes porte sur la désignation des niveaux de description. ISAD(G) utilise une terminologie normalisée (fonds, sous-fonds, série organique, etc.), pas DACS, en l'absence de consensus des archivistes américains sur ce point précis. DACS se limite à indiquer que les différents niveaux de description doivent être reliés les uns aux autres, ce qui devrait au moins garantir l'interopérabilité des données. On ne peut qu'espérer que le débat continue et que les archivistes américains apprennent à appeler « fonds » un fonds d'archives.

DACS va plus loin qu'ISAD(G) qui ne donne aucune recommandation sur le niveau de détail que peuvent avoir les différentes descriptions. Avec DACS, les descriptions à un seul niveau ou à plusieurs niveaux peuvent être élémentaires (seuls les éléments retenus comme essentiels par la norme sont renseignés), moyennes (avec un plus grand nombre d'éléments) ou complètes (avec tous les éléments pertinents de DACS). DACS établit également une distinction entre les éléments considérés comme pertinents au plus haut niveau de description et ceux qui sont plus adaptés pour les niveaux intermédiaires et inférieurs. Les éléments considérés comme nécessaires dans la norme sont plus nombreux que ceux qu'ISAD(G) considère comme essentiels pour l'échange de données.

Contrairement à ISAD(G), DACS est une norme de contenu au vrai sens du terme puisqu'elle fournit des règles pour la forme et le contenu à donner pour chaque élément. Par exemple, les recommandations relatives à l'élément intitulé n'occupent pas moins de six pages, avec des règles détaillées pour les parties obligatoires de l'intitulé : le segment de nom et la nature de l'unité archivistique.

Norme américaine, DACS pourrait très bien être utilisée dans d'autres pays anglo-saxons, au Royaume-Uni notamment. Les principes énoncés dans les deux parties relatives à la description des producteurs et aux formes d'autorité pourraient servir de base pour une réflexion plus poussée sur la description contextuelle, notamment sur les relations que pourraient avoir les règles britanniques pour la construction des formes d'autorité (NCA) et les AACR2.

---

### **Formations**

Plusieurs formations EAD ont été ou vont être organisées au cours du premier trimestre 2006 :

- au Centre de formation continue des bibliothèques Médiadix, pour la bibliothèque Kandinsky du Musée national d'art moderne (30-31 janvier ; animatrices : Françoise Bourdon et Françoise Leresche, BnF)
- aux Archives départementales du Finistère (8-10 février ; animatrice : Claire Sibille, DAF)
- au Bureau des formations de la Direction des Archives de France (20-22 mars ; animateurs : Pascal Tanésie et Danis Habib, CHAN)

---

Merci de faire parvenir toute information ou tout article pour le prochain numéro à : Claire Sibille, Direction des Archives de France, Département de l'innovation technologique et de la normalisation